

Cours - « Les espoirs d'un ordre mondial au lendemain des conflits : la SDN et l'ONU » [MB 2.7]

Note : voir Livre 1^{re} p. 74-77 et 100-103

Sommaire

Introduction.....	1
1. La Société des Nations (SDN) : fondation, organisation et action de 1919 à 1946.....	2
1.1. Naissance de la SDN.....	2
1.2. Les règles de la Sécurité Collective.....	2
1.3. De l'espoir à l'échec.....	3
2. L'Organisation des Nations Unies (ONU) : fondation, organisation et action depuis 1945.....	4
2.1. Les moyens d'un nouvel ordre international.....	4
2.2. Organisation et poids des grandes puissances.....	5
2.3. De multiples missions.....	6
Conclusion.....	6
Vocabulaire et principaux personnages.....	8

Table des illustrations

Illustration 1: Organisation de la SDN en 1919.....	3
Illustration 2: Organisation de l'ONU en 1945.....	5

Introduction

L'espoir d'établir un ordre mondial garantissant une paix durable semble pouvoir se réaliser après la Première Guerre mondiale (1914-1918). En juin 1919, le traité de Versailles crée en effet un organisation internationale, la Société des Nations (SDN). Malgré certaines réussites, cette SDN est cependant impuissante à éviter une nouvelle guerre. En 1945, elle est remplacée par l'Organisation des Nations unies (ONU). C'est alors que se mettent en place des moyens de concertation ambitieux et des institutions de solidarité internationale actives.

Quels sont, après les deux guerres mondiales, les moyens mis en œuvre pour instaurer un nouvel ordre mondial ?

L'organisation globale de la SDN répond à un désir de sécurité collective après la Première Guerre Mondiale alors que les fonctions de l'ONU se veulent d'emblée plus variées et mieux appuyées par les Puissances garantes de l'ordre mondial en 1945.

1. La Société des Nations (SDN) : fondation, organisation et action de 1919 à 1946

1.1. Naissance de la SDN

- Aux 18e et 19e s., des philosophes comme [Emmanuel Kant](#) et des hommes politiques comme le Français [Léon Bourgeois](#) réfléchissent aux moyens d'organiser la paix et la sécurité. Ainsi, avant même la fin de la Première guerre mondiale (1914-1918), les principaux pays alliés évoquent la nécessité de créer un nouvel ordre mondial. Le bilan terrible de la guerre conforte le pacifisme naissant qui veut éviter la répétition de la « Grande Guerre » [**Livre p. 76 doc. 1**].
- Mais si les Européens ont préparé des projets, ce sont alors les idées du président américain W. Wilson qui s'imposent. En janvier 1918, dans un texte fameux connu sous le nom de : « [14 points](#) », il formule explicitement dans son quatorzième point la nécessité de créer une société générale des nations pour préserver la paix. Wilson exige donc que la création de la SDN soit débattue lors des négociations de paix à Versailles. Il s'agit d'établir un nouvel ordre mondial fondé sur la défense de la démocratie, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et la SECURITE COLLECTIVE garantie par une « société des nations ».

1.2. Les règles de la Sécurité Collective

- Le pacte fondateur de la SDN, intégré au [Traité de Versailles](#) en 1919, est donc marqué par les principes de Wilson. La SDN doit assurer la paix dans le monde par le respect du droit et des négociations collectives de désarmement.
- Les institutions de la SDN, l'Assemblée générale et le Conseil, sont installées à Genève. Les États membres se garantissent réciproquement leur indépendance et leur intégrité territoriale. Ils s'engagent à ne pas recourir à la guerre et, en cas de conflit, à demander l'arbitrage de la SDN. En cas de risque de guerre, la SDN peut prendre des sanctions militaires, économiques et financières.

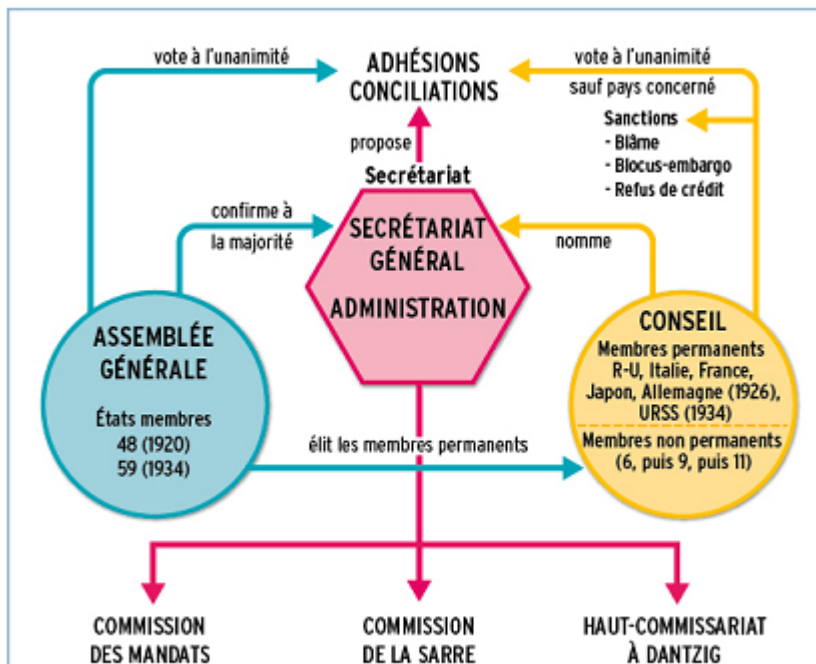


Illustration 1: Organisation de la SDN en 1919

Source : [Livre p.77 doc. 2B]

- Mais la SDN ne dispose pas d'une force internationale pour sanctionner les manquements. Privée de réels moyens de contrainte, l'action de la SDN repose avant tout sur la bonne volonté des États membres, dont ne font partie ni les États-Unis (car le Sénat à majorité républicaine, hostile à Wilson rejette¹ le traité de Versailles en mars 1920), ni l'Allemagne vaincue, ni la Russie encore en guerre civile à cette date [Livre p. 77 doc. 2a].

1.3. De l'espoir à l'échec

- Dans les années 1920, la SDN connaît quelques succès diplomatiques, notamment par le règlement pacifique de conflits frontaliers en Europe, entre la Grèce et la Bulgarie en 1925 par exemple. C'est aussi sous ses auspices que se réalise la réconciliation franco-allemande en 1925, avec les [accords de Locarno](#)² qui permettent l'entrée de l'Allemagne à la SDN en 1926. L'URSS entre à son tour dans la SDN en 1934. Le milieu des années 1920 apparaît ainsi comme l'apogée de «l'esprit de Genève» incarné par le Français Aristide BRIAND et plus généralement comme l'apogée du [pacifisme](#) [Livre p. 75 doc. 3].
- Mais elle reste impuissante devant les problèmes les plus graves et se heurte à [l'isolationnisme des États-Unis](#), au révisionnisme de l'Allemagne nazie qui souhaite abroger les Traités de paix et au bellicisme de l'Italie et du Japon. Ainsi, en 1935, le Conseil vote des sanctions économiques

1 L'opposition au projet est menée par le Sénateur républicain [Henry Cabot Lodge](#).

2 Ces accords furent garantis par le Royaume-Uni et par Mussolini jusqu'au 7 mars 1936, lorsque Hitler fit avancer ses troupes dans la zone démilitarisée de Rhénanie.

contre l'Italie après l'annexion du royaume d'Abyssinie³ mais, incapable de les faire appliquer en raison des divisions entre grandes puissances (la France et le Royaume-Uni ne veulent pas rompre avec l'Italie), elle doit céder et les lever l'année suivante⁴. Le pire est que Mussolini, blessé dans son orgueil, se décide alors à se rapprocher de Hitler qu'il considérait pourtant comme « l'ennemi naturel de la Civilisation » un an plus tôt !

- En 1933, Hitler décide de quitter la SDN qui ne peut rien devant la remilitarisation de l'Allemagne (pourtant interdite par le traité de Versailles) à partir de 1935⁵ et l'expansionnisme nazi qui mène à la guerre. En juillet 1937, le Japon quitte la SDN après son invasion de la Chine.

2. L'Organisation des Nations Unies (ONU) : fondation, organisation et action depuis 1945

2.1. Les moyens d'un nouvel ordre international

- Méditant sur le précédent de la SDN et soucieux de ne pas rééditer cette expérience malheureuse, les Alliés réfléchissent très tôt dans la Seconde Guerre mondiale à la nécessité de fonder une nouvelle organisation. Dès 1941, les États-Unis et le Royaume-Uni, appellent à l'instauration d'un nouvel ordre international fondé sur la sécurité et la paix. La genèse de l'ONU est marquée par plusieurs étapes, notamment [la Charte de l'Atlantique](#) adoptée par Franklin Delano Roosevelt et Winston Churchill (14 août 1941) et la conférence de [Dumbarton Oaks](#) (août-octobre 1944), sans oublier celle de [Yalta](#) [**Livre p. 101 doc. 3**] en février 1945 [**Livre p. 102**]. La Charte de l'Atlantique sert de base à la [Déclaration des Nations unies](#), signée le 1er janvier 1942 par les représentants de 26 pays en guerre contre l'Allemagne.
- L'influence du président américain Roosevelt est déterminante. Il veut créer une organisation qui garantisse la paix [**Livre p. 103 doc. 4**], les libertés et le développement. La charte des Nations unies, adoptée le 26 juin 1945 à [San Francisco](#) par 51 États, fait ainsi du maintien de la paix le premier but de l'ONU. Elle crée des institutions et se donne les moyens qui faisaient défaut à la SDN : toutes les grandes puissances en sont membres et le recours à une force armée est facilité. Le siège de l'ONU est fixé à New York.

3 C'est l'actuelle Ethiopie.

4 De toute manière, ces sanctions ne concernaient pas les matières premières stratégiques (et surtout pas le pétrole, vital pour les armées modernes) ; elles n'avaient donc aucune chance de stopper l'invasion italienne...

5 En fait, la SDN émet une « condamnation sans sanction » [*sic*] lorsque le Führer rétablit le service militaire obligatoire le 10 mars 1935 mais en qualifiant sa politique de : « Programme de Défense » !

2.2. Organisation et poids des grandes puissances

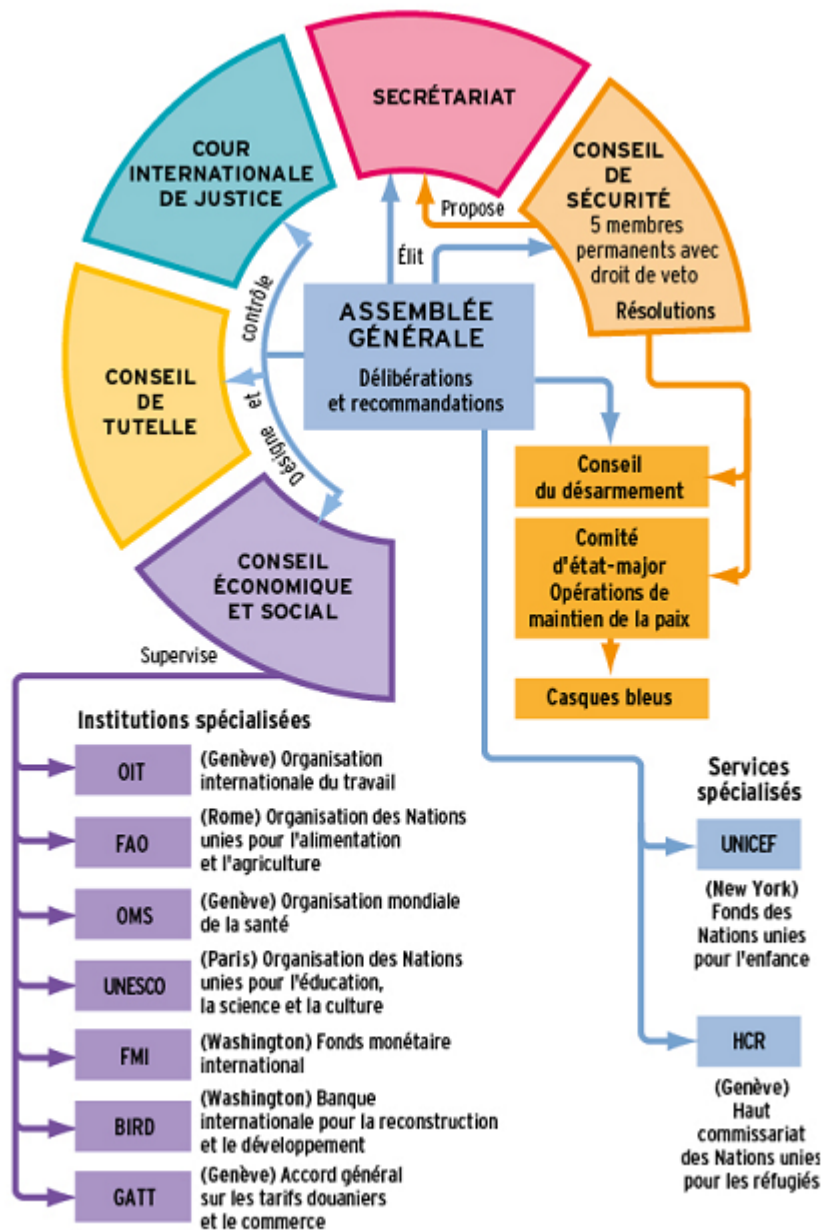


Illustration 2: Organisation de l'ONU en 1945

Source : [Livre p.102 doc. 2]

- C'est le Conseil de sécurité (~ pouvoir exécutif), composé de onze membres dont **cinq membres permanents** (= les grandes puissances victorieuses de la Seconde Guerre mondiale) avec droit de veto, qui a la charge primordiale de la paix et de la sécurité. Pour cela, il adopte des résolutions (sanctions, envoi de force de maintien de la paix, règlement de différends) qui s'imposent aux États. L'URSS et les États-Unis, en privilégiant leurs intérêts idéologiques et stratégiques, paralysent par

leurs utilisations du droit de veto le Conseil de sécurité durant la « Guerre froide » (1947-1991).

- L'ONU est représentée par un Secrétaire général des Nations unies (ex. : Trygve Lie de 1946 à 1952).
- L'Organisation repose sur le principe de l'égalité souveraine de tous les États membres, qui siègent à l'Assemblée générale, organe de délibération, où chacun dispose d'une voix (= démocratie). Elle n'adopte que des recommandations.
- L'ONU dispose d'une force armée d'interposition fournie par les États : les Casques bleus. Cette innovation doit permettre d'éviter les drames de l'entre-deux-guerres et tout nouveau conflit mondial.

2.3. De multiples missions

- L'ONU doit prendre en charge différents aspects de la solidarité internationale grâce à ses agences : l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance), l'UNESCO⁶ (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), le HCR (Haut Commissariat aux réfugiés), l'OMS (Organisation mondiale de la santé), la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture). Elle donne aussi des orientations à des institutions comme le FMI (Fonds monétaire international, chargé de la stabilité des taux de change) ou la BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement), créés en juillet 1944 par les [accords de Bretton Woods](#), afin d'assurer la stabilité monétaire et la coopération économique.
- En outre, l'ONU adopte en 1948 [la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme](#)⁷ qui pose comme principe général que la sauvegarde des droits et de la dignité de l'Homme est le fondement de la liberté, de la justice et de la paix.
- En 1947, elle élabore et fait appliquer un plan de partage de la Palestine entre les communautés juive et arabe⁸. En 1950, l'ONU intervient en Corée pour repousser l'offensive nord-coréenne. En 1956-1957, les Casques bleus mènent une opération de maintien de la paix, après la crise du canal de Suez.

Conclusion

Avant même la fin de la guerre, les Alliés réfléchissent aux moyens de mettre en place un nouvel ordre mondial. Mais la SDN n'a aucun moyen réel d'action et l'absence des États-Unis la prive de toute efficacité face à la montée des totalitarismes. Pour instaurer un nouvel ordre international, l'ONU est fondée en juin 1945 à San Francisco lorsqu'est adoptée la charte des Nations unies. Soucieux de ne pas répéter l'échec de la SDN, les États fondateurs se donnent

⁶ Dont le siège est à Paris !

⁷ Rédigée principalement par le professeur [René Cassin](#)

⁸ Ce plan fort habile, œuvre du grand diplomate suédois [Folke Bernadotte](#), fut malheureusement rejeté par les extrémistes des deux camps et Bernadotte périt assassiné ; actuellement, son plan reste encore la meilleure tentative d'équilibre dans la région !

les moyens théoriques de maintenir la paix. Si la fondation de l'ONU a suscité de grands espoirs, l'opinion publique mondiale a été rapidement déçue. L'ONU n'a pu empêcher le déclenchement de la Guerre froide et a échoué à régler pacifiquement la question palestinienne. Même lorsque les deux grands semblent en accord, comme à propos de la question palestinienne, l'ONU est incapable de faire appliquer ses décisions et de faire respecter ses principes à l'intérieur d'États souverains. En quoi les débuts de la « Guerre froide », en 1947, marquent-ils un frein au développement de l'ONU ? Jusqu'à quel point la décolonisation change-t-elle ensuite la donne ?

Vocabulaire et principaux personnages

Ordre mondial : relations internationales régulées par le droit et la concertation afin de garantir la paix.

SECURITE COLLECTIVE : système international qui veut assurer la paix sur des bases durables par la mise en place d'une solidarité active entre des États qui garantissent mutuellement leur indépendance.

Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes : principe selon lequel chaque peuple doit pouvoir déterminer la forme de son gouvernement. Droit des nationalités à fonder leurs propres États.

« **Esprit de Genève** » : expression qui désigne l'atmosphère diplomatique du milieu des années 1920 en Europe qui laisse espérer une paix généralisée, fondée sur les principes défendus par la SDN.

Pacifisme : courant de pensée qui souhaite régler les conflits entre États par la négociation et la non-violence.

Bellicisme : diplomatie fondée sur le recours systématique à la guerre.

Isolationnisme : politique extérieure fondée sur le refus d'intervenir dans les grandes affaires du monde.

Révisionnisme : idéologie politique visant à faire réviser le traité de Versailles afin de satisfaire des revendications nationales.

Casques bleus : force armée de maintien de la paix de l'ONU.

Droit de veto : droit de bloquer une décision commune ; au Conseil de Sécurité, les cinq membres permanents doivent donc être unanimes sinon, le veto d'un seul d'entre eux suffit à bloquer toute prise de décision.

Thomas Woodrow Wilson (1856-1924) : Président des États-Unis de 1912 à 1920, il décide de l'entrée de son pays dans la guerre en 1917. En 1919, il participe aux négociations de paix où il défend les principes du droit des peuples et de la sécurité collective. Il reçoit le prix Nobel de la paix en 1920.

Aristide Briand (1862-1932) : Journaliste, élu député en 1902, il est ministre et président du Conseil à de nombreuses reprises entre 1906 et 1932. Après 1918, il devient un défenseur ardent de la politique de paix et de coopération internationale. Ministre des Affaires étrangères et délégué français auprès de la SDN entre 1925 et 1932. Aristide Briand est un défenseur de la sécurité collective, du désarmement et de la réconciliation franco-allemande. Sa collaboration avec le ministre allemand [Stresemann](#)⁹ permet l'entrée de l'Allemagne au sein de la SDN en 1926. Briand reçoit le prix Nobel de la paix la même année.

Franklin Delano Roosevelt (1882-1945) : élu président des États-Unis en

⁹ Celui-ci n'était pas un pacifiste intégral : il a toujours revendiqué (mais secrètement) la redéfinition des frontières orientales de l'Allemagne contre la Pologne, y compris par la force !

1932 (parti démocrate), il entreprend pendant la période de dépression des années 1930 de grandes réformes économiques (en grande partie peu efficaces) dans le cadre du « [New Deal](#) ». Très populaire, il est réélu en 1936, 1940 et 1944. Il engage son pays dans la guerre après l'attaque de Pearl Harbor le 7 décembre 1941. Roosevelt défend, dès le début de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), le projet d'une organisation internationale garante de la paix et de la sécurité collective. Il est ainsi l'un des créateurs de la Charte de l'Atlantique en 1941, qui pose les bases de l'ONU. Il participe activement à l'après-guerre par sa présence aux conférences de Téhéran (1943) et Yalta (1945).

Trygve LIE (1896-1968) : Homme politique norvégien du parti travailliste, chargé de la politique étrangère du gouvernement norvégien en exil à Londres entre 1940 et 1945, il préside la Délégation norvégienne à la Conférence de San Francisco (avril-juin 1945), où fut signée la Charte des Nations unies. Il est le premier secrétaire général de l'ONU de 1946 à 1953.